

Tous les 3 mois, je dois déclarer mes ressources si je bénéficie l'allocation aux adultes handicapés (Aah) et si je travaille en milieu ordinaire. Je peux le faire sur caf.fr.



## Où déclarer mes ressources trimestrielles ?

① Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, je clique sur l'icône **Mon Compte**.



② Une fois connecté à mon espace, j'ai **une alerte** me demandant de faire ma déclaration trimestrielle.

③ La déclaration trimestrielle de ressources est aussi accessible depuis la rubrique « **Mes paiements et mes droits** », « **Mes ressources** » puis « **Déclarer** ».

En cliquant sur « **Consulter** », je peux aussi accéder à toutes mes déclarations trimestrielles.

## Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?



Avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources, je dois **accepter les conditions d'utilisation**.

Je dois ensuite **vérifier et valider ma situation familiale, professionnelle et mon adresse**. Je clique sur « Continuer » si toutes les informations sont correctes.

## Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?



**1**

Août 2017	
Revenus salariés et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption)	<input type="text"/>
Rémunération totale versée par l'Esat	<input type="text"/>
Indemnités de chômage et de préretraite	<input type="text"/>
Retraites, pensions et rentes imposables	<input type="text"/>
Autres indemnités de sécurité sociale (maladie professionnelle, accident du travail)	<input type="text"/>
Allocation veuvage	<input type="text"/>
Revenus fonciers	<input type="text"/>
Rentes issues des contrats épargne handicap	<input type="text"/>
Autres revenus	<input type="text"/>
Pensions alimentaires versées	<input type="text"/>
Pensions alimentaires reçues	<input type="text"/>
Frais de tutelle	<input type="text"/>
Cotisations volontaires de Sécurité Sociale	<input type="text"/>
Revenus non salariés des auto-entrepreneurs	<input type="text"/>
Pour les travailleurs indépendants (hors auto-entrepreneurs) <sup>1</sup> , cochez cette case	<input type="checkbox"/>

**2**

**3**

<sup>1</sup> Pour les travailleurs indépendants, ces droits seront calculés sur la base de ressources annuelles connues par la Caf.

**1** Je déclare mes ressources trimestrielles des mois indiqués et selon la nature des ressources (salaires, indemnités chômage, pensions alimentaires, frais de tutelle, revenus fonciers...).

**2** Je peux cliquer sur **chaque nom** de ressources si j'ai besoin d'informations plus précises.

**3** Je clique sur le bouton « **Continuer** » pour passer au mois suivant.

**4** En fin de déclaration, j'ai un **récapitulatif des informations** pour validation avant envoi à ma Caf. Je peux modifier les informations saisies si j'ai fait une erreur.

### Déclaration trimestrielle AAH

La saisie de votre déclaration est terminée.

Pour modifier les informations saisies, cliquez sur les liens.  
Pour valider votre saisie et transmettre votre déclaration, cliquez sur le bouton "Valider".  
Pour abandonner votre saisie, cliquez sur le bouton "Quitter".

Monsieur **PINSOT FRANCK**  
Né(e) le 01/05/1981

Récapitulatif des revenus déclarés

	Août	Septembre	Octobre
	Modifier	Modifier	Modifier
Aucun revenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revenus salariés et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption) <sup>1</sup>	902 €	902 €	902 €

### À noter :

- je déclare mes ressources en indiquant le montant net imposable.
- je déclare ce que j'ai perçu « sur le mois ». Si mon salaire de février est payé sur mon compte bancaire en mars, je dois le déclarer sur le mois de mars.

Une confirmation de ma déclaration trimestrielle de ressources s'affiche ensuite. Je peux la télécharger.

## Comment consulter mes ressources trimestrielles ?



**1** Mes ressources annuelles et mes ressources trimestrielles sont accessibles depuis la rubrique **Mes ressources** en cliquant sur « **Consulter** ».

**2** En cliquant sur le mois concerné, je retrouve les revenus que j'ai déclarés.

### MES RESSOURCES

Ressources annuelles		Ressources trimestrielles AAH	
Novembre 2017	IRIS MULOIS		
Octobre 2017	• Salaires et indemnités de Sécurité sociale	700 €	
Septembre 2017	• Cotisations volontaires de Sécurité sociale	120 €	
<b>Août 2017</b>			
Juillet 2017			
Juin 2017			